



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMPTABILITÉ MATIÈRES DES LIVRAISONS DE HOUILLES, LIGNITES ET COKES À REMPLIR PAR LES DÉTAILLANTS DE CHARBON LORS DES LIVRAISONS AUX PARTICULIERS



N°16253\*02  
2040-TIC-CM-U-SD

Dispositions des articles  
L.312-1 et suivants du code  
des impositions sur les biens  
et les services

Nom / Raison sociale du détaillant	
SIRET	
Adresse	

	Date de la livraison	Fournisseur des produits	Contrat ou commande correspondant à la livraison	Code NC du produit livré	Quantités livrées (tonnes)	Quantités employées à des usages NON TAXABLES (tonnes)							Quantités taxables (A - H)
						C01 Usage autre que combustible	C02 Double usage	C03 Fabrication de produits minéraux non métalliques	C04 Produits consommés pour les besoins de la production des produits énergétiques	C09 Production d'électricité et maintien de la capacité de production d'électricité	C06 Installation de valorisation de la biomasse	Total des quantités non taxables (somme B à G)	
						A	B	C	D	E	F	G	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
											<b>TOTAL</b>		